

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

28 mai 2026

L'an deux mil-vingt-six, le jeudi 28 mai 2026, le Conseil Municipal de la Ville de Suippes s'est réuni sous la présidence de Monsieur François COLLART, Maire et en vertu de la convocation faite le vendredi 22 mai La séance a eu lieu dans la salle polyvalente du Centre culturel et associatif Jean Huguin.

Etaient présents : François COLLART, Jacques BONNET, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Jacques JESSON, Audrey DEBAIL, Laurence TOURNEUR Corine LECLERC, Chantal CAPRON, Kelly RAGOT, Mickaël ROSE, Régis BEDIGIE, Olivier MORAND, Pascal BOUGNAS, Gabrielle MAUCLERT, Priscillia THIRY, Elodie MALVY, Stéphanie DA SILVA RAMOS, Aurélien LEJEUNE, Rose-Monde SARIDJAN.

Absents excusés :

Monsieur Georges LAMBERT donne pouvoir à Monsieur Régis BÉDIGIE
Monsieur BLOT Antoine donne pouvoir à Aurélien LEJEUNE
Madame Nadine RICHARD donne pouvoir à Madame Corine LECLERC
Madame Murielle GILHARD donne pouvoir à Madame Chantal CAPRON
Monsieur Alain CHAPRON donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET
Monsieur Jean-Noël OUDIN donne pouvoir à Monsieur Didier HEINIMANN
Monsieur Guillaume BOUTILLOT

Secrétaire de séance : Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : Laurence TOURNEUR se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 22 avril 2026

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance du 22 avril dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire prend la parole et demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque particulière n'est faite, et le compte-rendu de la séance du 22 avril 2026 a donc été adopté à l'unanimité. Toutes les décisions prises sont également adoptées.

Mélanie MASI a pris la parole en début de séance afin de présenter le Comité des Œuvres Sociales (COS), dont elle assure la présidence depuis septembre dernier.

Le COS propose aux agents de la collectivité des avantages et des aides dans les domaines des loisirs, de la culture, du sport et des événements familiaux. Il contribue à améliorer leur qualité de vie en leur donnant accès à diverses prestations et activités à tarifs préférentiels.

La présidente a présenté les actions menées par l'association et a indiqué souhaiter ouvrir l'adhésion aux conseillers municipaux afin de favoriser les échanges et de renforcer les liens entre les élus et les agents. Cette évolution nécessitera une modification des statuts de l'association, qui devra être déclarée en préfecture.

Elle a souligné que le COS ne se limite pas à l'octroi d'avantages (exemples 17% de réduction au Hangar à houblon, entrée gratuite à la piscine ...), mais contribue également à créer du lien social à travers diverses animations et manifestations. À titre d'exemple, des agents adhérents assisteront gratuitement à un concert à l'Arena de Reims. L'association organise également l'arbre de Noël.

La présidente a ensuite présenté les réductions et avantages proposés aux adhérents. Les conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent participer à la tombola dont le tirage aura lieu le 19 juin. Enfin, elle a précisé que les élus intéressés pourront adhérer au COS à compter de septembre prochain.

FONCTION PUBLIQUE

Délibération n° 2026-05-001 : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent à temps non-complet de plus de 10% du temps de travail et sans impact sur l'affiliation à la CNRACL / assimilée à une suppression de poste

Suite à la demande d'un agent du service entretien et afin de répondre à l'évolution des besoins du service, il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 27 heures à 31 heures.

Conformément aux dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, toute modification de la durée hebdomadaire de travail supérieure à 10 % est assimilée à une suppression de poste suivie de la création d'un nouveau poste, même en l'absence d'impact sur l'affiliation à la CNRACL.

Après avis favorable du Comité Social Territorial du 7 avril 2026, il est proposé au Conseil municipal de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 27/35e et de créer simultanément un poste de même grade à raison de 31/35e. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget et le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la suppression du poste à 27/35e et la création du poste à 31/35e dans les conditions exposées ci-dessus.

ENFANCE JEUNESSE

Délibération n° 2026-05-002 : Approbation du Règlement intérieur 2026-2027

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire et des inscriptions aux services du pôle enfance jeunesse, une mise à jour du règlement intérieur a été effectuée. Celui-ci précise les services proposés, leur organisation, les modalités d'accès ainsi que les tarifs applicables. Il est précisé que les tarifs de participation des familles demeurent inchangés.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur annexé à la présente délibération ainsi que les tarifs correspondants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur et les différents tarifs de participation des familles.

Mélanie MASI, récemment nommée responsable de l'animation, a présenté le dossier en l'absence de Murielle GILHARD. Elle a exposé les modifications apportées au règlement intérieur de la cantine, du périscolaire, des mercredis récréatifs, des accueils collectifs de mineurs (ACM) ainsi qu'au dossier d'inscription.

Elle a précisé que plusieurs ajustements concernent notamment les horaires, qui ont été élargis afin de mieux répondre aux besoins des familles. Elle a également indiqué que les inscriptions via l'Espace Famille sont désormais pleinement opérationnelles et ne sont plus en phase de test.

À compter de septembre prochain, les inscriptions devront être effectuées une semaine à l'avance. Cette évolution est rendue nécessaire par l'organisation mise en place depuis la collaboration avec le collège et par les contraintes de gestion, les réservations effectuées seulement 48 heures à l'avance n'étant plus adaptées.

Le Maire a rappelé que la majorité des impayés a pu être résorbée grâce à un travail de suivi rigoureux. Il a souligné qu'aucun enfant n'est refusé à la cantine en raison d'impayés, mais que la commune veille à sensibiliser les familles à la nécessité de régler les factures. En cas de difficultés financières, le Trésor public peut proposer un échelonnement de la dette afin d'accompagner les familles concernées.

Mélanie MASI informe les membres du conseil qu'un contrôle des services de la Jeunesse et des Sports a été réalisé la veille au sein du mercredi récréatif. Quelques améliorations mineures devront être apportées, mais aucun point préoccupant n'a été relevé. Le bilan est globalement positif. Un compte rendu sera prochainement transmis et les élus en seront informés.

L'affiche du centre d'été a été présentée et sera diffusée à partir de lundi prochain.

Le maire précise que la Commune ne répond pas aux commentaires publiés sur Facebook, cette page étant destinée à diffuser des informations.

Mélanie MASI informe que la page Facebook des P'tits Loups n'est accessible qu'aux familles dont les enfants fréquentent les services municipaux, après avoir donné leur accord.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Délibération n° 2026-05-003 : Société SPL-XDEMAT : Nouvelle répartition du capital 2026

La commune est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Xdemat, créée en 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne afin de proposer aux collectivités territoriales des services de dématérialisation. **Depuis sa création, de nombreux départements, communes et groupements de collectivités ont rejoint la société, qui compte aujourd'hui 3 513 actionnaires.**

Chaque année, l'Assemblée générale de la SPL-Xdemat est appelée à approuver les comptes de l'exercice écoulé ainsi que différentes décisions relatives au fonctionnement de la société. Depuis 2020, elle examine également l'évolution de la répartition du capital social, qui varie en fonction des adhésions et des retraits d'actionnaires.

Depuis avril 2025, 131 nouvelles collectivités ont intégré la société et 10 actionnaires l'ont quittée, entraînant une modification de la répartition du capital social. Le capital de la SPL, composé de 12 838 actions, reste majoritairement détenu par les départements fondateurs et les collectivités actionnaires, dont les communes et groupements de communes qui représentent désormais 3 579 actions, soit 27,88 % du capital.

Conformément à l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, toute modification de la composition du capital d'une société publique locale doit être approuvée par l'assemblée délibérante de chaque collectivité actionnaire avant d'être soumise au vote de l'Assemblée générale.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la commune à voter en faveur de cette modification lors de la prochaine Assemblée générale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la SPL-Xdemat et **AUTORISE** le représentant de la commune à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale

Il est rappelé que le SPL-XDEMAT est destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leur transformation numérique et la dématérialisation de leurs procédures administratives. Il permet notamment de remplacer les échanges papier par des procédures électroniques sécurisées, conformes aux obligations réglementaires.

Les différentes applications de la suite SPL-XDEMAT couvrent de nombreux besoins des collectivités :

- **Transmission des actes administratifs** aux préfectures avec Xactes (délibérations, arrêtés, marchés publics, budgets).
- **Télétransmission des flux comptables** vers les services du Trésor public.
- **Gestion dématérialisée des conseils municipaux et communautaires** avec Xconvoc (convocations, délibérations, procès-verbaux).
- **Signature électronique des documents** via Xparaph, - seul Monsieur le maire peut signer ou à défaut son 1^{er} adjoint.
- **Gestion des marchés publics** (urbanisme)

Pour les collectivités, ces outils présentent plusieurs avantages : réduction des coûts d'impression et d'affranchissement, gain de temps dans le traitement des dossiers, meilleure traçabilité des procédures, sécurisation des échanges et conformité avec les exigences légales de dématérialisation.

Délibération n° 2026-05-004 : Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément aux dispositions du Code de procédure pénale et à l'arrêté préfectoral du 27 avril 2026 fixant le nombre de jurés à désigner par commune, il appartient à la commune de procéder chaque année au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés d'assises.

À cet effet, un **tirage au sort public** a été réalisé à partir de la liste électorale de la commune de Suippes afin de désigner neuf personnes. Ces dernières constituent la liste communale préparatoire qui sera transmise pour l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises.

N° d'ordre	Nom et prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Profession	Domicile	Observations
1	ANDREOLI RENÉ	21/04/1947	VIRY-NOUREUIL FRANCE		15 RUE GENEVIEVE DEVIGNES 51600 SUIPPES	
2	MASSEMYN (ARNOULD) KARINE	03/09/1978	LE MANS FRANCE		60 BIS CHEMIN DE SAINTE MENEHOULD 51600 SUIPPES	
3	KARL MEGUIE	18/09/1994	BAR-SUR-AUBE FRANCE		10 RUE DE SOUAIN 51600 SUIPPES	
4	DOUAY VIVIEN	22/06/1993	BERLIN-WEDDING ALLEMAGNE		55 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC 51600 SUIPPES	
5	RENARD LAURENCE	14/03/1969	CHAMALIERE FRANCE		1 CHEMIN HAUTE VOIE DE CHÂLONS 51600 SUIPPES	
6	BOUCHER SAMANTHA	25/04/1998	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE FRANCE		6 CITÉ NANTIVET 51600 SUIPPES	
7	HOCINE SLIMAN	12/08/1991	CHÂLONS-SUR-MARNE FRANCE		6 RUE NEUVE 51600 SUIPPES	
8	MAZZOLA ANGÉLIQUE	30/05/1977	REIMS FRANCE		6 CITÉ NANTIVET BAT C – APPT 34 51600 SUIPPES	
9	VIGNOT MICHAEL	28/04/1975	REIMS FRANCE		16 RUE BUIRETTE GAULARD 51600 SUIPPES	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE les noms tirés au sort pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises au titre de l'année 2026.

INTERCOMMUNALITÉ

Délibération n° 2026-05-005 : Désignation des délégués représentant la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T) au sein de la Communauté de Communes de la Région de Suippes (C.C.R.S)

Conformément aux dispositions relatives à la fiscalité professionnelle unique (FPU), la Communauté de Communes de la Région de Suippes dispose d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour mission d'évaluer les charges et les ressources liées aux compétences transférées par les communes à l'intercommunalité, afin de déterminer leur impact financier.

Chaque commune membre doit être représentée au sein de cette commission par un délégué désigné par son conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire de la commune de Suippes pour siéger au sein de la CLECT de la Communauté de Communes de la Région de Suippes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE :

- Didier HEINIMANN, Olivier MORAND, Jacques JESSON, Aurélien LEJEUNE, Rose-Monde SARIDJAN.

Pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

La présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes de la Région de Suippes ainsi qu'au contrôle de légalité.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est un organisme créé au sein de la Communauté de communes. Elle a pour mission d'évaluer les charges financières résultant des transferts de compétences entre la commune et l'intercommunalité. Ses travaux permettent de déterminer les attributions de compensation afin d'assurer une répartition équitable des charges et des ressources entre les deux collectivités.

FINANCES LOCALES

Dans le cadre du dispositif communal d'aide à la rénovation des façades, une demande de subvention a été déposée par Madame et Monsieur LANNEZ pour des travaux réalisés sur leur propriété située au 7 rue du Bois Patin.

Après examen du dossier, vérification des travaux effectués et conformément au règlement en vigueur, le montant des travaux s'élève à 454,68 € TTC. La subvention maximale pouvant être accordée est fixée à 400 €.

Bénéficiaires	Adresse	Montant des travaux réalisés TTC	Montant accordée 65748	Subvention compte
LANNEZ Aurélien	7 Rue du Bois Patin	454.68 €		400 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ATTRIBUE la subvention façade telle que présentée ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal

Questions et infos diverses

◦ Didier HENIMANN informe de la poursuite du programme de rénovation des 3 ponts et de la campagne de gravillonnage du 02 au 05 juin, de la maison médicale jusqu'au carrefour Rempart du Nord, une signalisation sera donc mise en place ainsi que rue Pasteur (face au collège) et Chemin Person Perrot.

◦ Le Maire fait part que le projet de création d'un multi-accueil de 30 berceaux demeure une priorité et est aujourd'hui pleinement relancé. Porté par le ministère des Armées, cet équipement, destiné à accueillir les enfants de militaires comme ceux des familles suippaises, doit être implanté à proximité du complexe sportif Jules Colmart. Le dossier a connu plusieurs années de retard en raison de contraintes importantes liées à la pollution du terrain, propriété du ministère des Armées, ainsi qu'à la réalisation de fouilles archéologiques préalables. Ces étapes indispensables ont considérablement allongé les délais de mise en œuvre du projet.

Grâce à l'intervention et à la mobilisation du Maire auprès de plusieurs interlocuteurs institutionnels et politiques, la situation a pu être débloquée. Les opérations de dépollution ont été engagées et les démarches administratives nécessaires à la cession du terrain et au lancement de l'opération avancent désormais favorablement.

◦ La municipalité a fait le choix de ne pas alimenter les débats sur les réseaux sociaux. Les informations officielles sont communiquées par les canaux habituels, même lorsque certains commentaires suscitent l'envie de réagir.

◦ Youssef KOULLI souhaite savoir comment favoriser l'intégration de tous les conseillers municipaux afin qu'ils restent en contact en dehors des réunions et commissions, dans le but de travailler plus efficacement ensemble.

◦ Olivier MORAND informe qu'une sortie de vieux tracteurs est prévue le dimanche 14 juin. Un courrier à ce sujet sera envoyé en mairie. Jacques BONNET se chargera de rédiger l'arrêté municipal interdisant le stationnement sur la place de l'Hôtel de Ville et aux alentours de l'église.

◦ Didier HEINIMANN annonce que la commission travaux se réunira le mercredi 3 juin à 15h00. L'ordre du jour portera sur la visite des bâtiments et terrains communaux. Le rendez-vous est fixé devant les Ateliers municipaux pour une visite en mini-bus.

◦ Jacques BONNET informe que l'évêque de Châlons se rendra demain à la banque alimentaire. Il annonce également que les élèves du collège Louis Pasteur visiteront les services de la mairie le 18 juin dans le cadre d'une sortie pédagogique. Enfin, il précise que le département de la Marne sera en vigilance jaune canicule demain.

◦ Monsieur le Maire a présenté les différentes commissions intercommunales et a invité les membres de l'assemblée qui le souhaitent à s'y inscrire, en fonction de leurs centres d'intérêt et des compétences exercées par chacune d'elles.

Les commissions intercommunales sont les suivantes :

- Commission Déchets
- Commission Bâtiments / Voirie
- Commission Eau / assainissement
- Commission Habitat / Énergie
- Commission Culture
- Commission Piscine et Mobilité
- Commission Finances
- Commission Développement économique

Les conseillers municipaux ayant souhaité intégrer ces commissions sont mentionnés ci-dessous :

- Commission déchets : Jacques BONNET
- Commission bâtiments / Voirie : Didier HEINIMANN

- Commission eau/assainissement : Jacques JESSON
- Commission habitat / énergie : Laurence TOURNEUR, Aurélien LEJEUNE
- Commission culture : Aurélien LEJEUNE, Jean-Noël OUDIN
- Commission piscine et mobilité : Stéphanie DA COSTA SILVA, Chantal CAPRON
- Commission finances : Sabine BAUDIER, Didier HEINIMANN
- Commission développement économique : ...

◦ Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue la semaine dernière sur le permis de louer. Celle-ci a été enrichissante et très formatrice, bien que répondre aux interrogations des administrés n'ait pas toujours été évident. Certains aspects de ce permis de louer pourraient nécessiter une révision.

◦ Monsieur le Maire a indiqué que le projet de la nouvelle cantine du Bronze Industriel est toujours en cours de négociation avec le Foyer Rémois, qui souhaite collaborer avec la commune. Il s'agit en réalité de reconstruire un bâtiment à cet emplacement. Une place de stationnement sera prévue pour chaque logement de type T2/T3. Le bâtiment, doté d'un ascenseur, comprendrait trois étages, avec l'accord des Bâtiments de France, et le rez-de-chaussée serait destiné à un usage commercial. Une déviation sera mise en place durant quelques jours, mais cela ne concernera pas toute la durée des travaux.

◦ **Sabine BAUDIER** a donné un petit compte rendu des premières commissions Environnement / Mobilité. Beaucoup d'idées ont émergé, à savoir :

- Le règlement du parc Buirette sera à revoir.
- Prévoir une action « Nettoyons la nature », éventuellement deux fois par an. Cette action a déjà été menée par le passé, notamment pour le nettoyage du cimetière.
- Remédier au manque de toilettes publiques.
- Recenser les points d'eau.
- Un point important à améliorer : la propreté.
- Prévoir le remplacement de l'exposition du Quai du Midi.
- Réfléchir au devenir de la fontaine de la place de l'Hôtel de Ville et au coût d'une éventuelle réparation. Plusieurs possibilités sont évoquées : la supprimer ou installer des jets d'eau, comme cela se fait dans de nombreuses villes.
- Envisager de mettre la place de l'Hôtel de Ville en zone piétonne.
- La vitesse excessive des voitures et des camions, notamment aux abords des établissements scolaires, a été signalée. Il a également été relevé la présence de nombreux convois exceptionnels et convois militaires (à partir de cinq camions). Il est toutefois regrettable qu'il n'y ait plus de panneaux « Déviation » pour ces convois. Il n'est pas possible d'interdire le passage des camions sur la départementale ; une déviation pour les poids lourds serait souhaitable, mais difficile à mettre en place.

Il a également été signalé que le terrain du Lidl avait été tondu, sans plus d'explications à ce stade.

Quelques dates à retenir :

- 8^{ème} édition du Lutum corda samedi 07 juin
- Formation destinée aux élus le mercredi 10 juin destinée aux conseillers municipaux et communautaires
- La fête de la musique & le gala de danse le samedi 20 juin – devraient avoir lieu ce même jour une journée festive à la piscine intercommunale et des animations dans des villages avoisinants
- Repas de cohésion le vendredi 03 juillet pour les agents et conseillers pour un moment de convivialité

- Le salon des associations aura lieu le samedi 5 septembre
- L'arbre de Noël se déroulera le samedi 12 décembre
- Le carnaval aura lieu le samedi 03 avril 2027

Aurélien LEJEUNE demande qui ouvre la double porte du cimetière le mercredi. Il convient de voir avec M. OUDIN, qui assure cette ouverture depuis le décès de Monsieur Jean-Claude LEFEVRE, les mercredis après-midi.

Il est également signalé un problème concernant l'ouverture de la petite porte, qui doit être réparée. Des administrés se plaignent, pensant qu'elle est fermée. En réalité, celle-ci est difficile à ouvrir et nécessite de forcer. De ce fait, elle ne peut plus être correctement fermée.

Monsieur LEJEUNE demande ensuite à Monsieur le Maire s'il est au courant du recrutement d'un agent à la piscine, en provenance de la caserne de Juniville. Il ne souhaite pas s'étendre sur ce sujet, mais tient à faire part de son interrogation. Monsieur le Maire prend note de cette remarque.

Fin de la séance : 21 h 20.

ARRETE - SIGNATRURES

Nombre de membres en exercice. (27)
Nombre de membres présents (20)
Nombre de suffrages exprimés.... (26)
VOTES : Pour (___)
Contre..... (___)
Abstentions..... (___)

Date de convocation : 22 MAI 2026

Présenté par Monsieur le Maire,
A SUIPPES, : 22/05/ 2026

Le Maire,

François COLLART

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A SUIPPES, le 28 mai 2026

Le Maire,

François COLLART

Secrétaire de séance,

Laurence TOURNEUR,